SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 20 NOVEMBRE 2018

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère, Les membres du District de l'Isère, Le personnel administratif et technique, tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

au club de BOURBRE et à la famille de M. Carl BERTHOLET (ancien président du club de la BOURBRE et joueur vétéran) suite au décès de son papa.

Assemblée Générale d'Hiver

L'Assemblée Générale d'hiver aura lieu le samedi 24 novembre au TSF à Voiron.

Vous trouverez sur notre site les documents nécessaires à la préparation de cette Assemblée :

- PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE
- POUVOIR

https://isere.fff.fr/simple/assemblee-generale-dhiver/

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

Appel à candidatures membres de Commissions

Vous êtes animés de la même passion sportive et du principe d'entraide à notre discipline, rejoignez-nous, devenez membre d'une des différentes commissions du District de l'Isère de Football. Disponibilité (surtout le mardi après-midi)

Faites acte de candidature par courrier ou mail (district@isere.fff.fr) en précisant votre identité, vos coordonnées et votre parcours sportif (résumé).

Les commissions qui recrutent :

La Commission Futsal de l'ISERE recherche une personne bénévole (homme/femme)

La Commission des Terrains et Equipements de l'ISERE, recherche une personne bénévole
(homme/femme). Profil : organisé(e), méthodique, rigoureux (se), maîtrisant l'outil informatique et la
réalisation de documents avec photos. Amener à se déplacer sur les installations.

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES	
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	- U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif rale rale (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/	(parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative	
	- Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémen- taires	(5 modules) - Gestion et ressources fiancières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA	
NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de 16h	DISPOSITIF INCHANGÉ 1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	NOUVEAUTE 2 bons	
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)				
Bons illimités dans la limite du coût de la formation				

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère. Date butoir dernier jour de la formation.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVE) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT
590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 NOVEMBRE 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 - Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs.

Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 05/11/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30/11/2018.

519877 ST HILAIRE DE LA COTE (sous réserve d'encaissement) 553088 VIE ET PARTAGE 664082 UMICORE FOOT 681077 FASSON AS 848046 RIVOIS FUTSAL

FORFAIT GENERAL FOOTA8

Du 13 novembre 2018 Amende 44 € METROPOLITAINS 2

ENT

NON SAISIE DE RESULTATS
FOOTCLUBS
Du 18 Novembre 2018
Amende 11 €
RUY MONTCEAU FA8D1

FMI NON TRANSMISE

Du 18 Novembre 2018

Amende 75 €

BOURGD'OISANS CHEYSSIEU CHAD

CHGB

FM NON RETOURNEE
Du 5-10 Novembre 2018

Amende 75 €

VAREZE U18FA8
ASCOL U13D4 H
GR. SPORT ENTREPRISE ENT A11
ASPTT 3 ENT A11
FASSON CISA8ENT

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails			
DISTRICT	district@isere.fff.fr		
PRESIDENT	president@isere.fff.fr		
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr		
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr		
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr		
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr		
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr		
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr		
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr		
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr		
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr		

E-mails Commissions		
APPEL	appel@isere.fff.fr	
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr	
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr	
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr	
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr	
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr	
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr	
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr	
FEMININES	feminines@isere.fff.fr	
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr	

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS:

DISCIPLINE: UO PORTUGAL – LEVYN D. – BOUJA N. – FERNANDES C. – NUXERETE – DOUSSON T. – VOREPPE – HAMED HEZAM Z.

APPEL: UO PORTUGAL - DOMARIN - VOREPPE.

REGLEMENTS: ANSELME L. - CVL 38 - DUBOUCHET N. - LAURAFOOT - MAYETTE B. -

BEAUREPAIRE - NUXERETE - CHABONS.